

**MÉMOIRE**

**PRÉSENTÉ AUX**

**ÉTATS GÉNÉRAUX SUR LA SITUATION ET L'AVENIR DE LA  
LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC**

**par**

**l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec**

**Le 2 mars 2001**

## INTRODUCTION

L'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) est un organisme provincial représentant neuf commissions scolaires anglophones. Créées en 1998 lorsque Québec a décidé que la langue et non plus la religion serait à la base de la structure des commissions scolaires, les commissions scolaires membres de l'Association gèrent quelque 300 écoles primaires et secondaires qui dispensent des services éducatifs en langue anglaise au Québec. De plus, le réseau des commissions scolaires anglophones dispensent des programmes d'éducation des adultes et de formation professionnelle dans 27 centres à travers la province.

Bien que les entités régionales, appelées commissions scolaires linguistiques, soient relativement récentes, le réseau des écoles anglophones possède une riche et longue histoire au niveau de sa contribution au développement économique et social du Québec qui, au cours des années, a subi bon nombre de transformations difficiles. Des changements législatifs et démographiques, surtout au cours des 25 dernières années, ont eu un impacte important non seulement sur le poids relatif et la composition du système scolaire anglophone mais aussi sur les attitudes et attentes des communautés envers les écoles qui les desservent.

Malgré les problèmes et les débats que ces changements ont suscités, on ne peut nier l'engagement incontestable dont la communauté anglophone a fait preuve envers un système scolaire public qui permet aux élèves d'acquérir les aptitudes et connaissances nécessaires pour intégrer une société dont la langue publique commune est le français. De plus, un accord général existe selon lequel notre système scolaire doit également préparer les élèves à intégrer un monde en pleine évolution où la compétitivité économique et la demande pour une main-d'œuvre spécialisée et qualifiée ne cessent de croître.

On ne peut faire le point sur la situation actuelle et l'avenir de la langue française sans entamer un débat serein et constructif sur les changements importants que le réseau scolaire québécois a connus depuis 1977 ou sans identifier les mesures qui répondent aux besoins réels futurs des deux communautés linguistiques.

Notre mémoire ne se veut pas un appel nostalgique du passé. Il met plutôt l'accent sur un nouvel équilibre redéfini qui reflète les changements des 25 dernières années dans le domaine de l'éducation. Les changements qui ont eu un impacte profond sur le système scolaire desservant non seulement la communauté anglophone mais également la société québécoise en général seront traités ailleurs dans notre mémoire.

- **Après la loi 101 : un diagnostic de la langue d'enseignement**

Avec l'adoption de la Charte de la langue française en 1977, la structure du système scolaire du Québec a changé considérablement. Avant 1977, la grande majorité des immigrants choisissaient le système scolaire anglophone. Depuis, nous avons constaté qu'en vertu d'une prescription de la loi la population immigrante s'est dirigée vers les écoles francophones.

L'impact de la Charte est très claire : la population étudiante du système scolaire anglophone est passée de 236 588 en 1976-1977 à 114 267 en 1997-1998 – une baisse de 52 %. Au cours de cette même période, la population étudiante du système scolaire francophone a également diminué, mais de façon moins radicale, soit de 1 186 102 élèves en 1976-1977 à 1 033 879 élèves en 1997-1998 – une baisse de 13 %.

Deux des facteurs qui ont contribué à ce phénomène dans les deux secteurs sont la chute de la natalité au Québec et le recul du courant migratoire. Toutefois, le facteur majeur qui explique la différence importante au niveau des inscriptions est le changement de tendance des allophones quant à langue d'enseignement. À cet égard, la Charte a joué un rôle important. En 1976-1977, un an avant l'adoption de la Charte, seulement 20 % des allophones envoyaient leurs enfants aux écoles

francophones. En 1997-1998, 21 ans plus tard, cette proportion s'élève à 80 %. Dans la région montréalaise où on trouve la vaste majorité des immigrants du Québec, la proportion des enfants allophones inscrits à des écoles francophones au cours de cette même période est passée de 15 à 79 %.

Pour cette raison, au cours d'une période relativement courte de 20 ans, la Charte a renversé considérablement la tendance qui existait avant 1977 alors que bon nombre d'allophones du Québec intégraient le système scolaire anglophone.

Bien que ce changement de tendance dans la langue d'enseignement des allophones du Québec soit peut-être un des résultats les plus visibles et cités de la Charte, le système scolaire anglophone a connu d'autres changements, non moins importants. En général, ces changements que nous allons décrire n'ont pas fait partie du débat sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec. Nous croyons qu'il faut tenir compte de ces changements pour entreprendre une analyse honnête et précise du débat actuel et pour évaluer les possibilités d'un nouvel équilibre redéfini.

- **La nature du système scolaire anglophone**

Selon une croyance populaire, les systèmes scolaires anglophone et francophone sont des images symétriques qui partagent le même curriculum et programme d'études et dont la seule différence importante est la langue d'enseignement. Cette croyance tient compte aussi de l'importance accordée à l'apprentissage de la langue première et seconde, qui est à peu près la même, c'est-à-dire que le Régime pédagogique définit certaines exigences minimales que les élèves doivent satisfaire en vue d'obtenir un diplôme d'études secondaires.

Toutefois, ce portrait capte mal la réalité particulière de la communauté et des écoles anglophones, à savoir les efforts accrus déployés au cours des 30 dernières années à élaborer des modèles et des programmes qui donnent aux élèves un meilleur accès au marché du travail dans une société majoritairement francophone.

À partir de l'implantation du premier projet-pilote en immersion française au milieu des années 60 à Saint-Lambert, le système scolaire anglophone a déployé beaucoup d'énergie à adapter et à améliorer une vaste gamme de programmes et de modèles d'organisation afin de favoriser un enseignement du français qui répond mieux aux attentes des élèves anglophones.

L'importance accordée par la communauté à l'enseignement du français dans les écoles anglophones se reflète dans le pourcentage d'élèves anglophones inscrits aux programmes d'immersion française. Selon les données du ministère de l'Éducation, un total de 26 233 élèves en éducation préscolaire et en enseignement primaire et secondaire dans le système scolaire anglophone étaient inscrits, pour l'année scolaire 1988-1989, aux programmes d'immersion française. Huit ans plus tard, en 1996-1997, 35 091 élèves y étaient inscrits. De plus, le temps consacré au français pour la quasi-totalité des élèves fréquentant l'école anglophone qui ne sont pas inscrits à un programme d'immersion est largement au-dessus des exigences minimales prescrites par le Régime pédagogique.

Selon bon nombre d'indicateurs, cet engagement est un souci constant d'améliorer les compétences en français parmi les sortants du système scolaire anglophone. À cet égard, il importe de mentionner qu'un nombre de plus en plus élevé d'élèves de secondaire 4 et 5 choisissent de passer les examens ministériels en français comme les élèves du secteur francophone.

Même si, en grande partie, cette préoccupation concernant les compétences pour une deuxième langue est passée sous silence, elle est primordiale dans l'évaluation du progrès et de l'engagement de la communauté anglophone depuis 1975 afin de s'adapter aux changements sociaux et linguistiques au Québec.

Le débat dans la communauté anglophone sur les changements apportés n'a pas été facile. D'une part, les commissions scolaires anglophones ont une population étudiante limitée dont la base de recrutement est restreinte. D'autre part, la communauté a insisté pour que le système scolaire réponde aux besoins linguistiques d'un Québec en évolution.

Jusqu'à un certain point, le système scolaire anglophone a payé le prix pour tenter de concilier ces demandes. Malgré les efforts déployés pour répondre aux demandes des parents d'augmenter et d'améliorer l'enseignement du français dans notre système scolaire, un pourcentage important d'élèves admissibles aux écoles anglophones fréquentent des écoles francophones. En 1997-1998, quelque 12 665 élèves admissibles (10,5 % de ceux admissibles en vertu de la Charte) fréquentaient des écoles francophones. De ce nombre, 5 366 élèves étaient identifiés comme ayant l'anglais comme langue maternelle.

En résumé, depuis l'adoption de la Charte, le système scolaire anglophone s'est engagé sérieusement à répondre aux désirs de la communauté de dispenser un enseignement de qualité en français tout en essayant de maintenir son identité et mission en tant que système scolaire minoritaire.

- **Vers un nouvel équilibre**

Notre analyse des changements importants apportés au système scolaire du Québec au cours des 20 dernières années nous permet de constater qu'un nouvel équilibre raisonnable, en ce qui concerne la langue d'enseignement, est maintenant possible. D'abord, nous recommandons que les enfants des immigrants provenant des pays anglophones puissent recevoir l'enseignement en anglais.

L'application de ce changement ne compromettrait aucunement le but principal de la Charte en ce qui concerne la langue d'enseignement. Au contraire, ce changement serait une bouffée d'air frais pour le système scolaire anglophone. Une étude préliminaire nous permet de constater que cela représenterait une augmentation de 2 à 3 % d'élèves admissibles à l'enseignement en anglais, ce qui n'affecterait, en aucune façon, l'équilibre établi au cours des 20 dernières années.

De plus, cela permettrait d'envoyer un message positif à la communauté anglophone selon lequel le système scolaire desservant la communauté anglophone pourra compter sur une stabilité future modeste qui lui permettra de préserver son rôle unique au Québec.

- **Maintenir un nouvel équilibre pour l'avenir**

Nous croyons que pour faire fond sur le nouvel équilibre et le solidifier, le Québec doit élaborer une politique saine sur la famille et l'immigration qui traitera les défis démographiques à moyen et à long terme auxquels le Québec doit faire face. Au cours des dernières années, bon nombre de gouvernements ont dû faire face aux répercussions de la période qui a suivi le baby-boom et au fait que les cibles d'immigration n'avaient pas été atteints. À ce jour, on peut dire que des gouvernements successifs n'ont pas réussi à élaborer et à implanter les politiques nécessaires pour contrer ce problème qui a un impact important sur tout le Québec.

Le gouvernement du Québec doit élaborer des buts cohérents et réalistes visant à garantir la place économique et démographique du Québec dans le contexte canadien et nord-américain. Le défaut de procéder ainsi ne fera qu'exacerber les débats linguistiques, ce que le Québec ne peut plus se permettre.

De façon moins marquée mais pas moins importante que le défi démographique, le Québec devrait reconnaître et appuyer davantage les initiatives et mesures concrètes visant l'entente entre les deux communautés linguistiques. À cet égard, le Sommet de la jeunesse qui, parmi d'autres initiatives, préconisait la mise en place de programmes d'échanges à l'intérieur et à l'extérieur du Québec est un pas dans la bonne direction.

D'autres projets concertés, incluant des écoles et organismes communautaires anglophones et francophones, devraient également être encouragés, appuyés et reconnus en se basant sur les changements concrets dont nous avons été témoins au Québec au cours des 20 dernières années.

Nous recommandons aussi que le gouvernement instaure des mesures qui permettront aux anglophones québécois résidants d'avoir accès aux cours de français au même titre que les nouveaux arrivants.

De plus, nous croyons que les deux communautés linguistiques ont un intérêt mutuel à promouvoir, à appuyer et à reconnaître publiquement des modèles individuels ou collectifs qui reflètent le Québec du 21<sup>e</sup> siècle.

En proposant ces recommandations, nous croyons que le système scolaire anglophone, par l'entremise de ses commissions scolaires, joue un rôle important dans le développement continu du Québec qui est inclusif et reconnaît la contribution de la communauté anglophone à une société moderne.

## RECOMMANDATIONS

1. Que les enfants des immigrants provenant des pays anglophones puissent recevoir l'enseignement en anglais.
2. Que le gouvernement du Québec élabore des buts cohérents et réalistes visant à garantir la place économique et démographique du Québec dans le contexte canadien et nord-américain.
3. Que le Québec reconnaisse et appuie davantage les initiatives et mesures concrètes visant l'entente entre les deux communautés linguistiques.
4. Que le gouvernement instaure des mesures qui permettront aux anglophones québécois résidants d'avoir accès aux cours de français au même titre que les nouveaux arrivants.
5. Que les deux communautés linguistiques promeuvent, appuient et reconnaissent publiquement des modèles individuels ou collectifs qui reflètent le Québec du 21<sup>e</sup> siècle.